



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA SARTHE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 44 - OCTOBRE 2013**

# SOMMAIRE

## **PREFECTURE 72**

### **SG**

Arrêté N °2013303-0008 - Direction de la réglementation et des libertés publiques - délégation de signature .....	1
--	---





PREFET DE LA SARTHE

**DIRECTION DES ACTIONS ET  
MUTUALISATIONS INTERMINISTERIELLES**  
*Bureau de l'Immobilier et de la Coordination*

Arrêté n° 2013303-0008 du 30 octobre 2013

**OBJET : DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES  
PUBLIQUES - Délégation de signature.**

**LE PREFET DE LA SARTHE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret du 23 décembre 2010 nommant M. Pascal LELARGE, préfet de la Sarthe ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011285-0004 du 12 octobre 2011 relatif à l'organigramme de la préfecture et des sous-préfectures de la Sarthe ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012262-0011 portant délégation de signature à M. Pierre-Jean CAMPS, directeur de la réglementation et des libertés publiques ;

VU la décision préfectorale du 9 mars 2011, nommant M. Philippe ROFORT, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité **de chef de la mission chargé de qualité performance et du suivi des politiques d'insertion des étrangers** à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 14 mars 2011 ;

VU la décision préfectorale du 24 octobre 2011 nommant Mme Virginie BARBET, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité **de chef du bureau de la réglementation générale et des élections**, à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011 ;

VU la décision préfectorale du 21 octobre 2011 affectant Mme Agnès TANGUY, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité d'adjointe au **bureau de la réglementation générale et des élections**, à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011 ;

VU la décision préfectorale du 24 novembre 2011 nommant Mme Laurence DAVIAUD, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, **en qualité d'adjointe au chef du bureau pour le domaine des élections et de la réglementation générale**, à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter

du 1<sup>er</sup> décembre 2011 ;

**VU** la décision préfectorale du 30 septembre 2013 nommant M. Laurent CALMETTES, attaché principal d'administration, en qualité de **chef du bureau des étrangers** à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013 ;

**VU** la décision préfectorale du 5 juillet 2012 nommant Mme Florence LOUSSIER, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité **d'adjointe au chef du bureau des étrangers** à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 ;

**VU** la décision préfectorale du 26 septembre 2011 nommant Mme Mélanie RIBOT en qualité **d'adjointe au chef du bureau des étrangers** à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 3 octobre 2011 ;

**VU** la décision préfectorale du 11 octobre 2011 affectant Mme Edwige LEGEAY **au bureau des étrangers** à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 17 octobre 2011 ;

**VU** la décision préfectorale du 5 juillet 2012 affectant Mme Caroline RUIZ **au bureau des étrangers** à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 ;

**VU** la décision préfectorale du 21 octobre 2013 affectant M. Mikaël THOMAS **au bureau des étrangers** à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013 ;

**VU** la décision préfectorale du 24 octobre 2011 nommant Mme Martine HAMEL, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de **chef du bureau de l'identité et de la naturalisation** à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011 ;

**VU** la décision préfectorale du 22 novembre 2011 affectant Mme Christine GANEAU, **au bureau de l'identité et de la naturalisation**, à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011 ;

**VU** la décision préfectorale affectant Mme Isabelle RAMIER **au bureau de l'identité et de la naturalisation**, à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 12 octobre 2009 ;

**VU** la décision préfectorale du 5 décembre 2012 affectant Mme Isabelle BOULANGER **au bureau de l'identité et de la naturalisation**, à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 10 décembre 2012 ;

**VU** la décision préfectorale du 9 septembre 2011 affectant Mme Anne-Françoise TANGUY **au bureau de l'identité et de la naturalisation**, à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 ;

**VU** la décision préfectorale du 28 novembre 2012 affectant Mme Cécile POINTU **au bureau de l'identité et de la naturalisation**, à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013 ;

**VU** la décision préfectorale du 3 janvier 2011 affectant Mme Sandrine PELLIEUX **au bureau de l'identité et de la naturalisation**, à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 15 février 2011 ;

**VU** la décision préfectorale du 14 août 2009 nommant M. Johan SOULAS, **chef du bureau de la circulation**, à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 ;

**VU** la décision préfectorale du 29 octobre 2010 nommant M. Jean-Louis GERAY, en qualité **d'adjoint au chef du bureau de la circulation** à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 15 novembre 2010 ;

**VU** la décision préfectorale du 22 décembre 2010 nommant Mme Catherine MELISSON, secrétaire administrative de classe normale, en **qualité d'adjointe au chef du bureau de la circulation** à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

**VU** la décision préfectorale du 9 mars 2010 affectant Mme Corinne GILBERT, adjointe administrative de 1<sup>ère</sup> classe du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer, **au service des permis de conduire** - « cellules suspensions » à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 ;

**VU** la décision préfectorale du 5 octobre 2012 affectant Mme Sophie MARTIN **au service des permis de conduire** - « cellules suspensions » à la direction de la réglementation et des libertés publiques à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012 ;

**SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Délégation permanente est donnée à **M. Johan SOULAS, chef du bureau de la circulation**, à l'effet de signer les correspondances courantes et inscriptions au fichier des personnes recherchées relevant du bureau de la circulation ainsi que les décisions dans les matières énumérées ci-après :

### Permis de Conduire :

- Délivrance permis de conduire
- Mesures administratives consécutives à un examen médical de la commission médicale des permis de conduire (prorogation de la validité des permis de conduire)
- Saisine des autorités de police ou de gendarmerie pour les conducteurs n'ayant pas restitué leur titre annulé ou suspendu
- Décision de reconstitution de points du permis de conduire suite à stage de sensibilisation à la sécurité routière
- Mesures administratives consécutives à un examen médical de la commission médicale des permis de conduire (restriction de la validité des permis de conduire)

### Cartes grises :

- Délivrance des certificats provisoires d'immatriculation des véhicules et des certificats de situation administrative
- Délivrance des numéros d'exploitations agricoles
- Attestations d'identification de véhicules
- Délivrance des cartes W
- Procès-verbaux d'indisponibilité de certificats d'immatriculation signifiés par huissier
- Certificats relatifs aux gages sur véhicules

### Régie :

- la certification conforme pour services faits et pièces comptables relative à l'activité de la mission et notamment de la régie à l'exception des engagements de dépenses.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre-Jean CAMPS, directeur de la réglementation et des libertés publiques**, délégation est donnée à **M. Johan SOULAS, chef du bureau de la circulation**, à l'effet de signer les décisions dans les matières énumérées ci-après :

### Permis de Conduire :

- Arrêtés de suspensions administratives du permis de conduire
- Arrêtés de rétention du permis de conduire
- Interdiction temporaire de passer le permis de conduire

- Immobilisation de véhicules et mise en fourrière (art L. 325-1-2 du code de la route)
- Echange de permis de conduire étrangers (acceptation et refus).

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Johan SOULAS, chef du bureau de la circulation**, délégation de signature est donnée :

- à **Mme Catherine MELISSON** et **M. Jean-Louis GERAY**, adjoints au chef du bureau de la circulation, à l'effet de signer les décisions, correspondances, récépissés et avis entrant dans le cadre des attributions du bureau de la circulation dont délégation de signature a été donnée à M. Johan SOULAS ;
- à **Mmes Corinne GILBERT** et **Sophie MARTIN** pour la délivrance des récépissés de remise des permis de conduire invalidés pour soldes nuls.

**ARTICLE 2** : Délégation permanente est donnée à **Mme Virginie BARBET, chef du bureau de la réglementation générale et des élections**, à l'effet de signer les correspondances courantes et inscriptions au fichier des personnes recherchées relevant du bureau de la réglementation générale et des élections, la certification conforme pour services faits et pièces comptables relatives à l'activité du bureau à l'exception des engagements de dépenses, ainsi que les décisions dans les matières énumérées ci-après :

**Réglementation :**

- Récépissés relatifs au droit d'option des franco-algériens et bi- nationaux
- Attestations de revendeurs d'objets mobiliers
- Attestation de délivrance du permis de chasser
- Titres de circulation des gens du voyage
- Restitution de cartes professionnelles de conducteur de taxi suite à rupture du contrat de travail ou cessation d'activité
- Délivrance des diplômes et attestations de réussite ou d'échec à l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi
- Autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain
- Récépissé de lâcher de ballons

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre-Jean CAMPS, directeur de la réglementation et des libertés publiques**, délégation est donnée à **Mme Virginie BARBET, chef du bureau de la réglementation générale et des élections**, à l'effet de signer les décisions dans les matières énumérées ci-après :

**Réglementation :**

- Récépissés de déclaration de vente en liquidation
- Octroi d'un délai supplémentaire pour l'inhumation ou la crémation de personnes décédées
- Arrêtés portant rattachement administratif aux communes pour les personnes sans domicile fixe
- Récépissés de ball-trap
- Récépissé des manifestations sportives soumises à déclaration.

**Elections :**

- Accusés de réception, récépissés de déclaration et récépissés de retrait de candidature aux diverses élections
- Récépissés de dépôt de compte de campagne.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Virginie BARBET, chef du bureau de la réglementation générale et des élections**, délégation de signature est donnée à **Mme Laurence DAVIAUD** et **Mme Agnès TANGUY**, adjointes au chef du bureau de la réglementation générale et des élections, à l'effet de signer les décisions, correspondances, récépissés et avis entrant dans le cadre des attributions du bureau à l'exception des décisions relatives aux élections.

**ARTICLE 3** : Délégation permanente est donnée à **Mme Martine HAMEL, chef du bureau de l'identité et de la naturalisation**, à l'effet de signer les correspondances courantes et inscriptions au fichier des personnes recherchées relevant du bureau de l'identité et de la naturalisation, la certification conforme pour services faits et pièces comptables relatives à l'activité du bureau à l'exception des engagements de dépenses, ainsi que les décisions dans les matières énumérées ci-après :

**Etat Civil** :

- Cartes nationales d'identité et passeports
- Oppositions de sortie du territoire
- Laissez-passer établis en faveur des mineurs de moins de 15 ans se rendant en Belgique, au Luxembourg, en Suisse ou en Italie

**Naturalisation** :

- Récépissés de demandes de naturalisation
- Récépissés de déclaration de naturalisation.

**Mme Christine GANEAU, Mme Isabelle RAMIER, Mme Isabelle BOULANGER, Mme Anne-Françoise TANGUY, Mme Cécile POINTU, Mme Sandrine PELLIEUX, Mme Martine HAMEL et Mme Nathalie LEROUX** sont habilitées à conduire les entretiens de naturalisations.

En cas d'empêchement de **M. Pierre-Jean CAMPS, directeur de la réglementation et des libertés publiques**, délégation est donnée à **Mme Martine HAMEL, chef du bureau de l'identité et de la naturalisation**, à l'effet de signer les décisions de classement sans suite pour les demandes de naturalisation.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Martine HAMEL, chef du bureau de l'identité et de la naturalisation**, délégation de signature est donnée à **Mme Christine GANEAU** à l'effet de signer les décisions, correspondances et récépissés entrant dans le cadre des attributions du bureau à l'exception des décisions de classement sans suite en matière de naturalisation et des avis.

**ARTICLE 4** : Délégation permanente est donnée à **M. Laurent CALMETTES, chef du bureau des étrangers**, à l'effet de signer les correspondances courantes et inscriptions au fichier des personnes recherchées relevant du bureau des étrangers, la certification conforme pour services faits et pièces comptables relatives à l'activité du bureau à l'exception des engagements de dépenses, ainsi que les décisions dans les matières énumérées ci-après :

**Séjour** :

- Délivrance des titres de séjour d'étrangers
- Délivrance des récépissés et autorisations provisoires de séjour
- Délivrance des documents de circulation pour étrangers mineurs et titres d'identité républicains
- Délivrance et prolongations des visas
- Délivrance des titres de voyage

**Eloignement** :

- Demandes de laissez-passer consulaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre-Jean CAMPS, directeur de la réglementation et des libertés publiques**, délégation est donnée à **M. Laurent CALMETTES, chef du bureau des étrangers** à l'effet de signer les décisions dans les matières énumérées ci-après :

**Séjour** :

- Refus et retrait des titres de séjour d'étrangers, récépissés et autorisations provisoires de séjour
- Refus de délivrance et de prolongations de visas
- Refus de délivrance des documents de circulation pour étrangers mineurs et des titres d'identité républicains
- Refus de délivrance des titres de voyage



**Eloignement :**

- Saisine du juge des libertés et de la détention et de la Cour d'Appel
- Mémoires en défense devant les tribunaux administratifs, Cour administrative d'appel
- Saisine du procureur

Délégation est donnée à **Mme Florence LOUSSIER et Mme Mélanie RIBOT, adjointes au chef de bureau**, à l'effet de signer les décisions de délivrance de titres de séjour et les correspondances courantes du bureau des étrangers.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Laurent CALMETTES, chef du bureau des étrangers**, délégation est donnée à **Mme Florence LOUSSIER et Mme Mélanie RIBOT, adjointes au chef de bureau**, à l'effet de signer les décisions dont délégation a été donnée à **M. Laurent CALMETTES, chef du bureau des étrangers**.

Par ailleurs, délégation de signature est donnée à **Monsieur Mikaël THOMAS, Mme Edwige LEGEAY et Mme Caroline RUIZ** à l'effet de signer les décisions de délivrance de titres de séjour, les correspondances courantes et avis entrant dans le cadre des attributions du bureau des étrangers dont délégation a été donnée à **M. Laurent CALMETTES**, à l'exception des demandes de laissez-passer consulaires, saisines du juge des libertés et de la détention et de mémoires en défense devant les tribunaux.

**ARTICLE 5** : Délégation permanente est donnée à **M. Philippe ROFORT, chef de la mission qualité performance et intégration**, à l'effet de signer les correspondances courantes relevant de l'activité de la mission.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre-Jean CAMPS, directeur de la réglementation et des libertés publiques**, délégation est donnée à **M. Philippe ROFORT, chef de la mission qualité performance et intégration**, pour :

- les décisions d'hébergement entrant dans le cadre du BOP 303 (hébergement d'urgence des demandeurs d'asile et hébergement en CADA)
- la signature des contrats d'accueil et d'intégration.

**ARTICLE 6** : L'arrêté préfectoral n° 2012262-0012 du 20 septembre 2012 relatif à la délégation de signature de la direction de la réglementation et des libertés publiques est abrogé.

**ARTICLE 7** : La secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe et le directeur de la réglementation et des libertés publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

**LE PREFET,**



**Pascal LELARGE**